



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.



## Deuxième Séminaire régional pour les parlements africains sur la réalisation des Objectifs de développement durable

Djibouti, 5-7 décembre 2022

### RAPPORT DE SYNTHÈSE

Plus d'une cinquantaine de participants venus de dix pays de la région Afrique se sont réunis à Djibouti, du 5 au 7 décembre 2022, à l'occasion du deuxième Séminaire régional pour la réalisation des Objectifs de développement durable. Le Président de l'Assemblée nationale de Djibouti, M. Mohamed Ali Houmed, et le Président de l'Union interparlementaire, M. Duarte Pacheco, ont ouvert l'événement. Organisé conjointement par l'Union interparlementaire (UIP) et l'Assemblée nationale de Djibouti, ce séminaire est le deuxième du genre et s'est appuyé sur les [conclusions du séminaire précédent, organisé conjointement avec le Parlement de l'Ouganda \(2017\)](#), ainsi que sur [l'événement en ligne](#) sur les Objectifs de développement durable (ODD) organisé pour la région par l'UIP en 2020.

Le séminaire, dont [le programme](#) est joint en annexe, a permis aux parlementaires et au personnel parlementaire de faire le point sur ce qui a été fait jusqu'à présent et de réfléchir aux moyens concrets par lesquels ils peuvent aider à résoudre les défis structurels et à stimuler le développement inclusif et durable pour tous. Les participants ont bénéficié de la riche contribution des experts de l'UIP, de l'ONU, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF) et du milieu universitaire, ainsi que de parlementaires de différents pays. Ensemble, ils ont proposé diverses actions et recommandations pour faire progresser la mise en œuvre des ODD en Afrique.

Une visite de terrain intéressante a été organisée par l'Assemblée nationale du Djibouti afin de sensibiliser les participants aux questions environnementales qui concernent la région, et mettre en exergue les actions menées dans le pays pour examiner et lutter contre les changements climatiques. Les participants ont pu visiter le lac Assal, le point le plus bas sur terre en Afrique, et l'Observatoire régional de recherche sur l'environnement et le climat (ORREC), un institut qui recueille d'importantes données pouvant éclairer les décisions politiques en matière d'adaptation et de résilience climatiques pour le pays et potentiellement pour toute la région d'Afrique de l'Est.



Observatoire régional de recherche sur l'environnement et le climat (ORREC), Djibouti



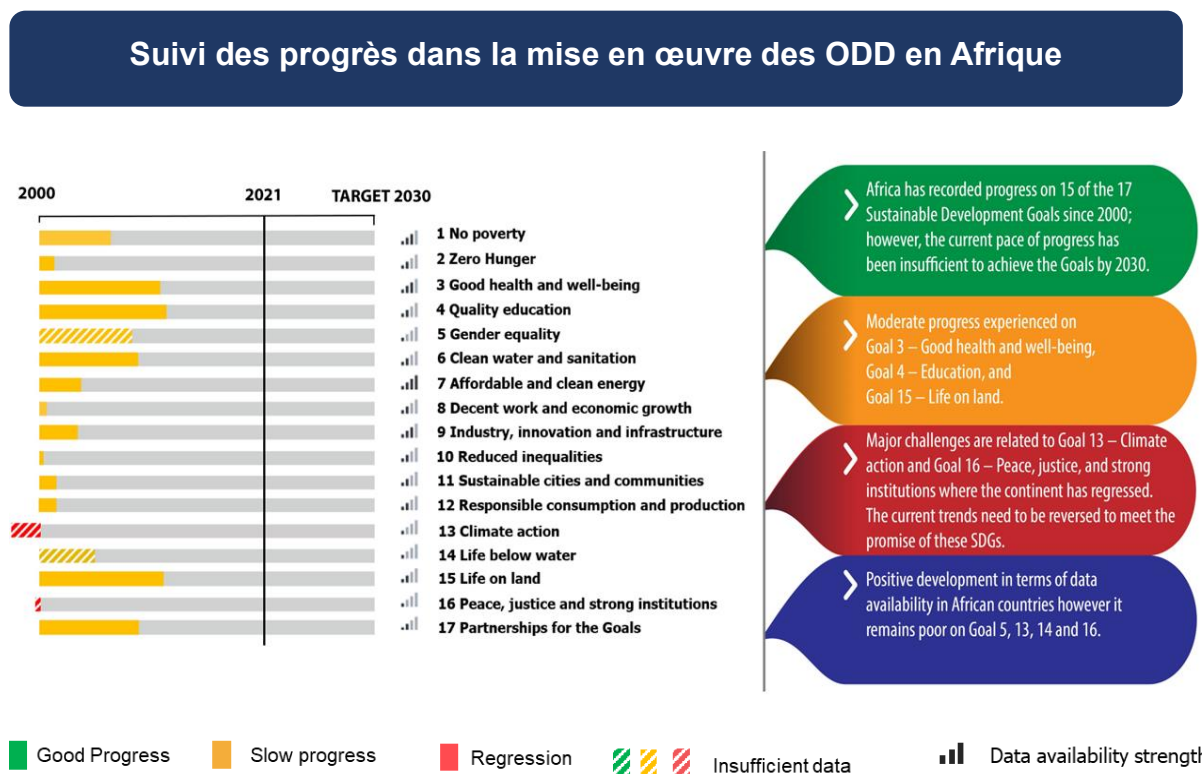
Lac Assal, Djibouti

Une synthèse des points clés et des recommandations qui ont fait l'objet de débats lors de l'événement se trouvent ci-après.

## Contexte

Selon les données de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), depuis 2000, les pays africains ont progressé dans 15 sur 17 ODD. Toutefois, le rythme de progression n'est malheureusement pas suffisant et ne permettra pas d'atteindre tous les ODD d'ici 2030 en Afrique si des efforts majeurs ne sont pas mis en place de toute urgence.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'état de la mise en œuvre des ODD sur le continent africain à l'heure actuelle (Source : diaporama présentée par les expertes de la CEA pendant le séminaire, le 5 décembre 2022) :



Afin de pouvoir réaliser les ODD de manière efficace et d'éliminer les causes profondes des défis existants, le rôle des parlements est crucial. En 2021-2022, l'UIP a mené une étude pour examiner les mesures que prennent les parlements du monde pour contribuer à ce processus. Sur les 70 expériences nationales évaluées, au moins la moitié des parlements se sont dotés de mécanismes ou d'outils adaptés pour intégrer les ODD dans leurs fonctions parlementaires. Les parlements ont souvent mis en place des structures spécifiques pour coordonner leur travail sur les ODD (commissions parlementaires bicamérales conjointes, groupes de travail multipartites, commissions spéciales, forums ou caucus parlementaires sur les ODD) ou adapté le mandat des commissions permanentes existantes afin qu'elles puissent assurer le suivi de la mise en œuvre des ODD.

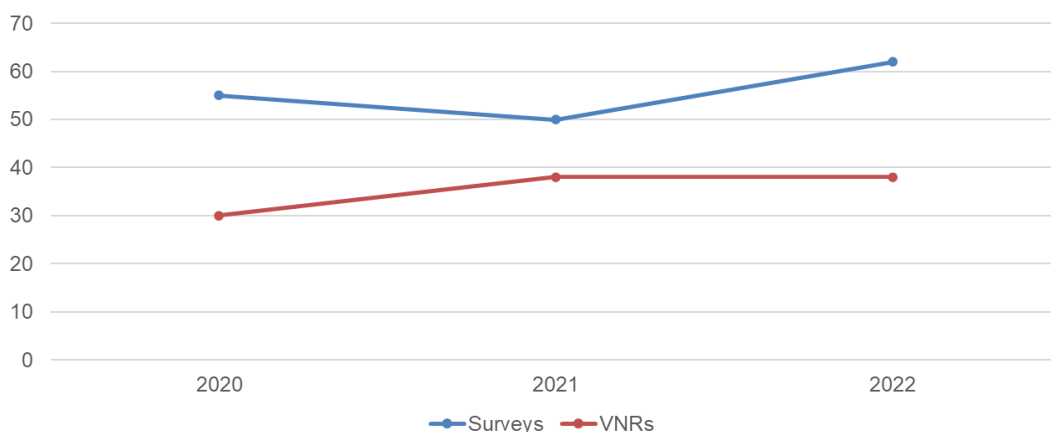
Parmi les défis auxquels les parlements sont souvent confrontés, on peut citer : le besoin de renforcer leurs capacités techniques et compétences en matière d'ODD, la difficulté d'adopter une approche qui tienne compte de l'interconnexion des ODD, la nécessité d'accéder aux ressources (financières, humaines, technologiques) pour soutenir la mise en œuvre des ODD, la difficulté à utiliser de nouveaux outils ou des méthodes innovantes pour accélérer les progrès vers les ODD et, enfin, mais ce n'est pas le moins important, l'accès aux données et aux statistiques élaborées par de sources fiables pour assurer le suivi de la mise en œuvre des ODD dans leur pays.

Voici les actions que les experts et les participants ont proposées pour que les parlements puissent jouer un rôle déterminant et favoriser le développement durable au niveau national et régional :

- intégrer les ODD au niveau institutionnel dans les principales fonctions parlementaires (élaboration de lois, budgétisation, contrôle et représentation des intérêts des électeurs) pour assurer la pleine mise en œuvre des ODD dans le pays ;
- promouvoir le renforcement des capacités notamment sur le plan financier, des instituts de statistiques nationaux pour qu'ils puissent collecter, analyser et partager les données et les statistiques sur la mise en œuvre des ODD ;
- renforcer la collaboration et le dialogue entre les parlements, les instituts nationaux de statistique/organismes de contrôle indépendants, la société civile, y compris les universités, les organisations non-gouvernementales et les citoyens afin de mieux comprendre la situation sur le terrain et de voir si les plans nationaux de développement sont effectivement en train d'améliorer la vie de chacun et l'environnement en général,
- demander au gouvernement de pouvoir participer et de contribuer à tout le processus [d'examen national volontaire \(ENV\)](#), le mécanisme par lequel les différents pays évaluent et présentent les progrès réalisés au niveau national concernant la mise en œuvre du Programme 2030, l'atteinte de ses 17 Objectifs de développement durable et la promesse de ne laisser personne de côté. Les parlements disposent d'une grande marge de manœuvre pour contribuer plus efficacement à ce processus, que ce soit en mobilisant davantage l'institution, en contribuant proactivement au rapport d'ENV préparé par l'exécutif, ou en dialoguant plus étroitement avec les électeurs ;
- contrôler le travail du gouvernement, notamment grâce au processus d'ENV et s'assurer que les plans de développement, les politiques et le budget nationaux sont dument alignés sur les ODD et mis en œuvre de manière cohérente et efficace,
- selon les données collectées par l'UIP, le niveau de participation des parlementaires au processus d'ENV a doublé depuis 2016 - signe que l'importance de la participation des parlements à la réussite du processus est davantage reconnue – mais demeure faible. C'est important que les parlements jouent un rôle actif et constructif dans ce processus ;

### Contribution parlementaire depuis 2020

(Source : diaporama présentée par l'experte de l'UIP pendant le séminaire, le 5 décembre 2022)



- recueillir des données ventilées et/ou promouvoir leur collecte afin de mieux comprendre les problèmes et les spécificités qui peuvent affecter certains sous-groupes (genre, âge, milieu urbain/rural, revenus, antécédents socio-économiques, appartenance ethnique, langue). Les données désagrégées peuvent aider non seulement à identifier les populations vulnérables et marginalisées, mais également à déterminer l'étendue du problème et à adapter le travail pour faire en sorte que personne ne soit laissé de côté dans le processus de développement national ;
- identifier les groupes particulièrement vulnérables et/ou marginalisés, et promouvoir des plans d'action et stratégies qui tiennent dûment compte leurs besoins, droits et spécificités ;
- adopter des budgets nationaux qui répondent aux besoins de chacun, en veillant à ce

que le gouvernement rende compte de la façon dont les ressources sont dépensées et en vérifiant s'ils sont conformes ou non aux engagements nationaux et internationaux.

## **Promouvoir la stabilité et la gouvernance démocratique pour le développement : le rôle des parlements**

Cette séance a permis de présenter les travaux de l'UIP sur les conflits et l'instabilité, qui demeurent une grande menace pour le développement durable. Selon les données de l'ONU, la situation en matière de paix, de justice et d'institutions efficaces (ODD16) s'est détériorée depuis 2000 et constitue le plus grand défi que le continent africain doit relever. Les parlements doivent jouer un rôle crucial pour résoudre ces problématiques et ainsi assurer la stabilité, la paix et le développement durable pour tous. La mise en place de systèmes politiques démocratiques et des processus décisionnels participatifs à tous les niveaux, la communication transversale, l'écoute et l'engagement des citoyens concernant les questions liées aux ODD sont essentiels. Les parlements peuvent entreprendre plusieurs actions pour promouvoir la stabilité et la gouvernance démocratique, notamment :

- exercer efficacement les pouvoirs de surveillance et promouvoir la transparence et la redevabilité politique ;
- [évaluer l'efficacité, la redevabilité, la transparence, l'inclusivité et la représentativité décisionnelle des institutions nationales](#) grâce aux [indicateurs de l'UIP pour les parlements démocratiques](#) ;
- promouvoir la mise en œuvre ou le renforcement de mécanismes de gouvernance participative et d'institutions inclusives qui tiennent dûment compte des questions de genre et des difficultés (matérielles, sociales, culturelles et politiques) que certains groupes de la population peuvent avoir à porter à la connaissance des institutions en leur faisant part de leur besoins et spécificités. Le [troisième Rapport parlementaire mondial](#) produit par l'UIP et le PNUD contient des informations et des recommandations utiles pour aider les parlements à être plus participatifs, plus inclusifs et plus réactifs, et donc plus aptes à mieux répondre aux besoins de notre époque ;
- promouvoir les valeurs démocratiques, le respect des élections libres et équitables, la représentation des femmes et des hommes dans les institutions, le respect des droits, dont celui à la liberté d'expression, et l'égalité des chances pour tous les parlementaires, y compris ceux des partis d'opposition ;
- encourager l'octroi d'allocations budgétaires destinées à la création des mécanismes de redevabilité démocratique ;
- promouvoir l'engagement public au processus politique, non uniquement au moment des élections, et resserrer les liens entre les parlementaires et la population, pour qu'ils puissent être véritablement un vecteur d'informations entre les citoyens et le gouvernement, et permettre la mise en place de politiques concrètes en réponse aux préoccupations exprimées par les citoyens.

## **L'égalité des sexes et les parlements sensibles au genre comme moteurs de changement pour un développement durable inclusif**

Cette séance s'est concentrée sur les progrès réalisés dans l'atteinte de l'ODD 5 (*Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*), les actions prioritaires, ainsi que les efforts déployés le plus récemment par les parlementaires du monde en matière d'égalité des sexes et de promotion de parlements sensibles au genre. [Les dix actions](#) retenues par les parlementaires du monde entier lors de la 145<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Kigali pour rendre les parlements davantage sensibles au genre au cours des dix prochaines années ont été décrites.

Les parlementaires ont été invités à accélérer les progrès vers l'égalité des sexes, notamment en s'attaquant aux discriminations et à la violence fondées sur le sexe dans les parlements, en étant des

institutions sensibles au genre, en veillant à ce que l'intégration de la dimension de genre et sa budgétisation guident le travail du parlement, et en mobilisant les hommes parlementaires afin qu'ils soient des alliés en matière d'égalité des sexes.

Les efforts parlementaires recensés pour atteindre l'ODD 5 comprenaient :

- supprimer les obstacles à la participation de femmes et contrôler l'action gouvernementale à ce propos ;
- mener une évaluation périodique du niveau de sensibilité au genre des parlements pour atteindre l'ODD 5 ;
- adopter de lois qui mettent l'accent sur la participation à la vie politique des groupes sous-représentés tels que les jeunes femmes, les femmes autochtones, les femmes handicapées, etc. ;
- défendre les intérêts des femmes et des filles dans les travaux des parlements ;
- garantir que toutes les dispositions législatives en matière d'ODD intègrent une perspective de genre et l'examen des lois visant à :
  - éliminer toutes les dispositions qui peuvent être une source de discrimination envers les femmes, et
  - garantir le respect des droits économiques, sociaux, culturels, politiques et civils des femmes,
- donner la priorité aux budgets alloués pour les activités d'autonomisation des femmes et garantir que les programmes et les activités ciblant l'intégration des perspectives de genre dans d'autres programmes liés aux ODD sont élaborés et dotés de ressources suffisantes.

## Changements climatiques : une menace existentielle

L'Afrique représente moins de 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, mais souffre de manière disproportionnée des changements climatiques. Les catastrophes naturelles, les moyens de subsistance perturbés et les migrations induites par le climat menacent de plus en plus les pays africains et leurs populations, avec des implications sociales et économiques importantes, y compris au niveau culturel. Les réfugiés et les personnes déplacées font partie des personnes les plus exposées à la crise climatique. À cause de cela, plusieurs groupes de population sont confrontés à une aggravation de leur pauvreté et à des déplacements forcés. La complexité d'une telle situation peut générer des difficultés importantes au niveau de la gestion des mesures humanitaires, de la stabilité et de la paix. Le séminaire s'est penché sur la situation particulière de réfugiés ainsi que sur celle de différents pays en Afrique qui sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques et qui ont en même temps les ressources les plus limitées pour pouvoir gérer cette situation. Les participants ont pu aussi discuter de la manière dont les parlements devraient relever le défi des changements climatiques en réduisant les émissions et soutenant les efforts d'adaptation, notamment en renforçant la législation sur le climat et la protection des populations touchées.

Les leçons tirées du parcours d'apprentissage, développé par l'UIP pour aider les parlements à faire en sorte que la législation, notamment celle sur la lutte contre les changements climatiques, soit conforme aux ODD de manière cohérente et transversale, ont été passées en revue. Les effets des changements climatiques dans les petits États insulaires en développement ont également été abordés. L'UIP lancera une campagne en 2023 afin de mobiliser tous les parlements pour qu'ils agissent face à l'urgence climatique.

Les recommandations sur les façons de faire progresser l'action climatique pour respecter les engagements pris dans le cadre des accords internationaux sur le climat comprenaient :

- intégrer les aspects et cibles climatiques dans les plans de développement national et s'assurer qu'ils sont conformes aux engagements internationaux pris par les pays dans le cadre de l'Accord de Paris et du Programme 2030 ;
- demander des comptes au gouvernement – par exemple grâce à des séances de questions, des questions écrites, des auditions publiques - au sujet des objectifs auxquels il a suscrite pour lutter contre les changements climatiques ;
- renforcer la protection des réfugiés et d'autres personnes déplacées dans le contexte des catastrophes et des changements climatiques ;
- encourager les discussions sur la situation des réfugiés et d'autres personnes déplacées, et faire en sorte que leurs besoins et droits soient dûment pris en compte ;

- promouvoir et examiner l'alignement des lois sur la lutte contre les changements climatiques sur les autres ODD, et s'assurer que leur formulation favorise la mise en œuvre du développement durable de manière complète et cohérente, sans engendrer involontairement des impacts négatifs dans d'autres domaines et/ou chez certaines populations ;
- donner la priorité aux lois qui exigent des investissements publics dans les activités à faible émission de carbone, l'énergie propre et la recherche et le développement pour des technologies propres, et supprimer les subventions accordées aux combustibles fossiles ;
- approuver les budgets adéquats pour financer et encourager les initiatives publiques à long terme visant à réduire les risques de catastrophe et les infrastructures résilientes aux changements climatiques ;
- veiller à ce que les intérêts et les préoccupations des groupes de population susceptibles d'être plus vulnérables aux chocs climatiques, tels que les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les minorités, les sociétés rurales, les migrants et les autochtones, soient pris en compte dans les processus législatifs pour l'adaptation et l'atténuation, et que la protection sociale et le soutien des moyens de subsistance soient assurés, y compris pour les personnes déplacées.

## Faire progresser le développement durable grâce aux droits de l'homme

Cette séance s'est concentrée sur le rôle des parlements dans la réalisation des ODD grâce à la promotion des droits de l'homme et vice versa. Les ODD sont en fait profondément ancrés dans les normes internationales relatives aux droits humains et dans les principes d'égalité et de non-discrimination. Par exemple l'ODD 1 (*Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde*) est étroitement lié au droit à un niveau de vie suffisant inclus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et également compris dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. L'UIP et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme publieront prochainement le guide intitulé *Parlements et droits de l'homme : outil d'auto-évaluation*, qui aidera notamment les parlements à recenser les synergies entre les droits de l'homme et les ODD.

En adoptant les ODD, tous les pays se sont engagés à mettre en œuvre ces principes et à « ne laisser personne de côté », tout spécialement les plus défavorisés. Le séminaire a donc permis aux participants de réfléchir aux outils que les parlements peuvent utiliser pour mesurer les performances institutionnelles en matière de droits de l'homme et d'ODD, y compris grâce à l'Examen périodique universel (EPU) de Nations Unies, un processus qui permet aux États d'examiner les mesures qu'ils ont prises pour améliorer la situation des droits de l'homme dans leur pays et pour surmonter les obstacles à l'exercice de ces droits.

Les mesures proposées pendant le séminaire pour renforcer l'action parlementaire sur ce sujet comprenaient :

- veiller à ce que les droits de chacun, spécialement des personnes vulnérables et/ou marginalisées, soient dûment pris en compte et protégés ;
- promouvoir la création ou le renforcement des mécanismes et instruments indépendants pour assurer le suivi de la mise en œuvre de obligations nationales en matière de droits de l'homme et de développement durable, de manière complète et transversale ;
- renforcer les liens de collaboration et de coordination entre le parlement et les institutions nationales qui travaillent en faveur des droits de l'homme et du développement durable ;
- participer au Conseil de droits de l'homme de Nations Unies, ainsi que d'autres mécanismes et procédures consacrés aux droits de l'homme, dont l'EPU, faire partie des délégations nationales en tant qu'observateur, et ainsi contrôler les actions du gouvernement au niveau international ;
- mettre en place une commission dédiée aux droits de l'homme ou renforcer ses capacités pour qu'elle puisse aider à mettre en œuvre les ODD efficacement grâce à son travail ;
- organiser des débats et tenir des discussions avec la société civile et d'autres parties prenantes sur ces thèmes de manière régulière ;
- sensibiliser à l'importance d'utiliser des indicateurs, notamment ceux d'auto-évaluation dans le parlement, visant à évaluer la situation des droits de l'homme au niveau national.

## Renforcer le rôle des parlements dans la préparation face aux urgences sanitaires

Au cours de cette séance, il a été question de voir comment les parlements peuvent améliorer leur engagement en matière de sécurité sanitaire. [Le guide UIP-OMS Renforcer la préparation aux situations d'urgence sanitaire : le Règlement sanitaire international](#) sur la préparation aux situations d'urgences sanitaires a été présenté et les parlements ont été informés de la possibilité de recevoir une assistance technique dans ce domaine de la part de l'OMS et de l'UIP s'ils le souhaitent.

La COVID-19 n'a pas été la première pandémie ou urgence sanitaire à faire la une des journaux (les maladies à virus Ebola et Zika, le SRAS, etc. ont également fait l'objet d'une vaste couverture médiatique) et malheureusement ne sera pas la dernière urgence sanitaire à laquelle les pays seront confrontés. Pourtant, l'importance d'une action parlementaire adéquate dans les situations d'urgences sanitaires n'a jamais été aussi évidente que pendant la pandémie actuelle de COVID-19.

Voici quelques mesures pratiques qui ont été examinées pendant le séminaire pour renforcer la préparation des pays aux situations d'urgences sanitaires :

- promouvoir la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (RSI) de 2005 qui est un instrument de droit international qui cadre ce que les pays peuvent faire en termes de riposte de santé publique face aux risques pandémiques ou aux risques pour la santé publique ;
- adopter des lois dans tous les secteurs concernés pour veiller à ce que la mise en œuvre du RSI et les autres mesures de santé publique pertinentes soient effectivement appliquées et respectées ;
- accroître la préparation aux situations d'urgence et renforcer les capacités nationales à détecter et à faire face aux urgences sanitaires, notamment la gouvernance des systèmes de santé, la coordination multisectorielle, la gestion des risques et la protection des droits de l'homme ;
- allouer des budgets adéquats pour la mise en œuvre de plans d'urgence sanitaire et de cadres juridiques connexes, en trouvant un équilibre entre la nécessité d'une action opportune et celle d'un contrôle parlementaire adéquat ;
- approuver des budgets et des allocations qui garantissent un accès aux services sanitaires de qualité, d'approvisionnement alimentaire et d'eau potable dans les situations d'urgence sanitaire, dans les zones rurales et chez les populations nomades,
- renforcer les canaux de communication et les systèmes de localisation des populations nomades et sédentaires qui se trouvent dans les zones rurales ;
- examiner la gestion des urgences sanitaires précédentes et l'intégration des leçons tirées dans les stratégies de préparation aux situations d'urgence ;
- gérer par l'exemple pendant les situations d'urgence et maximiser les opportunités à impliquer les populations et à reconnaître les besoins et les préoccupations, notamment des groupes vulnérables et marginalisés nécessitant un soutien spécifique ;
- promouvoir l'intégration de la sécurité sanitaire dans les programmes régionaux et le renforcement de la coopération régionale.

## Renforcer le rôle des parlements et des parlementaires dans le financement et le suivi des ODD

Cette séance s'est concentrée sur l'importance de veiller à l'allocation d'un financement adéquat pour la mise en œuvre et le suivi des ODD. Outre la responsabilité de traduire les ODD dans la législation et de suivre leur mise en œuvre, les parlementaires doivent adopter des budgets nationaux qui répondent aux besoins des hommes, des femmes et des plus vulnérables, veiller à ce que le gouvernement rende des comptes sur la manière dont les ressources sont utilisées et s'assurer que celui-ci respecte les engagements qu'il a pris sur les plans national et international.

[Les lignes directrices pour la budgétisation par le parlement des ODD](#) élaborées par l'UIP pour aider les parlements dans ces efforts ont été présentées. Afin de renforcer l'action parlementaire sur cette question, les experts et les participants ont proposé les recommandations suivantes :

- prôner une intégration totale et cohérente des ODD dans les budgets nationaux et dans le

processus budgétaire au parlement ; vérifier si les plans de développement national sont conformes aux ODD et, s'ils ne le sont pas, plaider en faveur de leur intégration complète et transversale, notamment dans la législation et dans le budget national ;

- promouvoir des politiques fiscales qui soutiennent un développement durable, équitable et inclusif, et veiller à ce que les flux de revenus soient réinvestis dans la mise en œuvre des ODD pour toutes et tous, sans que personne ne soit laissé de côté ;
- utiliser les ODD comme outil de suivi en élargissant les débats budgétaires pour inclure les résultats et les performances liés aux ODD ;
- exercer des pouvoirs de contrôle sur les plans de relance économique et de développement national pour veiller à ce que les fonds ne soient pas détournés de la mise en œuvre des ODD ;
- donner la priorité à l'allocation de fonds pour la mise en œuvre des ODD dans le budget national.

Afin d'inspirer l'action en faveur des ODD, les parlementaires et le personnel parlementaire sont encouragés à porter le présent document à l'attention de leurs collègues et de discuter afin de renforcer les échanges, les actions et la coordination du travail dans ce domaine.

Les conclusions et recommandations seront également transmises aux parlementaires du monde entier, à l'occasion de la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Manama (Bahreïn).

Conformément à sa Stratégie 2022-2026, l'UIP se tient prête à apporter une assistance aux parlements, en collaboration avec ses partenaires, pour renforcer leurs capacités techniques à intégrer efficacement les ODD dans leurs principales fonctions (élaboration de lois, budgétisation ; contrôle et représentation), favoriser l'action parlementaire collective et la dialogue afin de parvenir à un développement durable pour tous.